



Projet du 8 janvier 2018

Réunion des Présidents de la COSAC 21-22 janvier 2018, Sofia, Bulgarie

Projet de sommaire du rapport semestriel de la COSAC

CHAPITRE 1 : L'avenir de l'Europe

Le *Livre blanc sur l'avenir de l'Europe*¹, présenté le 1er mars 2017 par le Président de la Commission européenne, est une réflexion sur les nombreux défis en constante évolution auxquels l'Europe est confrontée actuellement. Les cinq scénarios proposés dressent un tableau net de la situation européenne tout en disant haut et clair la nécessité de réformes.

Un des scénarios proposés dans le Livre blanc est intitulé "Faire moins de manière plus efficace". Il laisse entendre que l'UE n'agit que si son action est plus efficace que celle conduite au niveau national, régional ou local. Les principes de proportionnalité et de subsidiarité font partie intégrante des questions centrales du scénario, de même que la possibilité certaines politiques d'être renvoyées ou redéléguées aux parlements nationaux.

Voilà pourquoi le premier Chapitre du 29e rapport est consacré à ce sujet particulier. A cet égard, le chapitre est lui-même divisé en deux parties.

La première se focalise sur le "**Groupe de travail sur la subsidiarité, la proportionnalité et le 'Faire moins de manière plus efficace'**". Son objectif étant de faire le point sur les visions de l'avenir de l'Union européenne des parlements nationaux et sur le processus décisionnaire en rapprochant ainsi le programme de l'UE aux citoyens européens.

Compte tenu de l'idée générale du Livre blanc sur les nouvelles démarches pour l'Europe de faire face aux difficultés, la seconde partie se concentre sur la possibilité d'un **futur élargissement de l'Union**. La Commission européenne a récemment communiqué que l'intégration d'autres pays dans la famille de l'Union est toujours d'actualité et constitue un intérêt commun.

¹ https://ec.europa.eu/commission/white-paper-future-europe-reflections-and-scenarios-eu27_fr



Comme suite logique, cette partie a pour objet d'examiner à quel point les Parlements/Chambres sont ouverts à la perspective européenne d'autres pays et quels défis et opportunités apportera un tel élargissement.

CHAPITRE 2 : Le prochain cadre financier pluriannuel 2021-2027

En ce qui concerne le prochain cadre financier pluriannuel 2021-2027, le Chapitre 2 du 29e rapport portera sur la **Politique de cohésion après 2020** et le **budget de l'UE dans le contexte des conséquences du Brexit**.

Dans l'optique de l'imminente proposition de la Commission européenne pour le prochain cadre financier pluriannuel 2012-2027 une question d'actualité importante est celle de l'avenir de la politique de cohésion après 2020 - la conserver, modifier, repenser, reconsidérer son champ d'application, etc. La politique principale de placement de l'UE consiste à réduire les différences du développement économique entre les régions, les macrorégions et les pays membres.

Examiné sous cet aspect, l'objectif de la première section est de voir si les Parlements/Chambres ont déjà débattu l'avenir de la politique de cohésion et quelle est leur vision sur ce sujet.

Les négociations sur le Brexit viennent d'entrer dans leur deuxième phase. Tenant compte des divers aspects - social, économique, juridique, etc. - du retrait du Royaume Uni de l'Union, l'impact du Brexit sur le budget de l'UE pourrait s'avérer crucial dans la situation actuelle. Vu le fait que le Royaume Uni est un des principaux donateurs nets pour la période de programmation 2014-2020, le Brexit pourrait provoquer de significatifs changements structurels dans le cadre financier pluriannuel 2021-2027.

Si la première partie est concentrée sur les dépenses du cadre financier pluriannuel, la seconde s'intéresse au volet recettes. Les parlementaires sont confrontés à de nombreuses questions importantes, telle la définition du montant total du CFP 2021-2027 par rapport à celui des années 2014-2020, ainsi que les principes de financement des politiques de dépense (à savoir le partage des véritables propres ressources, l'éventuelle nouvelle méthode de calculer les recettes fondées sur la TVA, le volume des contributions fondées sur le RNB, etc.). Cette partie se propose de rassembler les visions des parlements nationaux et du Parlement européen sur le budget de l'UE pour les sept années à venir.



CHAPITRE 3 : "Pilier européen des droits sociaux"

Le troisième et dernier chapitre du 29e rapport semestriel est consacré au "**Pilier européen des droits sociaux**", présenté par la Commission européenne le 26 avril 2017 et proclamé le 17 novembre 2017 par les dirigeants de l'UE au Sommet social à Gothenburg, Suède. Le respect de ces principes et droits relève de la responsabilité conjointe des institutions européennes, des pays membres, des Parlements/Chambres, des partenaires sociaux et d'autres parties prenantes.

Le marché du travail et la société moderne subissent des mutations rapides. Ils sont l'objet de changements résultant de la révolution numérique, de la transformation des modèles de travail et des évolutions démographiques et sociétales. Dès lors le but du Pilier européen des droits sociaux est de cautionner une réaction adéquate des pays membres à ces mutations en promouvant l'égalité des chances, l'accès au marché du travail, des conditions de travail équitables, la protection et l'inclusion sociale.

Le troisième chapitre du 29e rapport semestriel de la COSAC aura pour objet les contributions des Parlements/Chambres concernant la voie à suivre pour mieux superviser et coordonner les politiques au niveau européen et national liées aux questions sociales et de l'emploi, tout en respectant les compétences des gouvernements nationaux en la matière. Le chapitre examinera aussi le contrôle parlementaire de la mise en œuvre des politiques et des actions adoptées au niveau européen en insistant principalement sur l'égalité des chances et d'accès au marché du travail, sur les conditions de travail équitables, la protection et l'inclusion sociale.

Le chapitre est divisé en deux parties : la première portant sur "les Emplois et la Croissance", et la seconde sur "les Emplois, les Affaires sociales et l'Inclusion". Leur but est d'examiner et de partager les meilleures pratiques, de renforcer et améliorer le contrôle parlementaire en matière du développement durable, de l'emploi et des questions sociales, ainsi que de souligner le rôle potentiel que les Parlements/Chambres peuvent jouer dans cette sphère importante.